



## fiche technique :

## Le traitement des charpentes : produits à exclure et produits conseillés

En dehors du choix des produits de traitements, on s'attachera à respecter quelques principes afin de minimiser le risque d'empoisonnement des chauves-souris :

### Le sel de Bore (ou Borax)

Il se présente sous la forme de sel à diluer. Sa toxicité est égale à celle du sel de table et il ne se diffuse pas dans l'air. Il s'utilise de manière préventive en fongicide et insecticide. Il peut aussi être utilisé de manière curative.

Pour plus d'information :  
BOIREAU J., 2000. Le traitement des charpentes : quelques infos...  
*L'Envol des Chiros*, n°1 : 12-13.

- vérifier si le traitement est réellement nécessaire
- essayer d'utiliser en priorité des produits non nocifs pour la faune et l'homme comme le Sel de Bore.

### Si l'utilisation de produits chimiques s'avère nécessaire :

- **Utiliser un produit à la spécificité élevée** qui maximise l'efficacité du traitement et limite la toxicité pour les animaux à sang chaud. On utilisera par exemple un insecticide seul ou un fongicide seul suivant l'atteinte que subit la charpente puisque la combinaison des deux dans les produits de traitement est réalisée par des solvants chimiques nocifs et très persistants.
- **Respecter rigoureusement les dosages et les précautions d'emploi** prescrits par les fabricants
- **Préférer les formules de traitement solubles dans l'eau** à celles contenant des solvants pétroliers.
- **Préférer l'injection dans le bois** du traitement à sa pulvérisation par compression d'air qui disperse le produit dans tout le volume des combles (on pourra, dans ce cas, traiter jusqu'au mois de mars). Si la pulvérisation est tout de même retenue, on la pratiquera à basse pression pour limiter la dispersion.
- **Bien aérer le comble après le traitement**, jusqu'à ce que les agents actifs soient fixés et les odeurs de solvant complètement dissipées.
- **Demander la fiche technique** où figure le nom des agents actifs et des solvants afin de s'assurer du respect de ces précautions si l'on recourt à une entreprise pour la réalisation du traitement.
- **Utiliser des bois non traités** et qui ne sont pas attaqués par les champignons ou xylophages lors des restaurations de toitures (chêne, châtaigner, peuplier, mélèze, sapin de Douglas, cyprès...).

### Choix des produits de traitement :

Traitements recommandés	Traitement curatif à air chaud Produits à base de Bore	Produits à base de sels de Bore
Produits acceptables		composés du Cuivre ou du Zinc
<b>Produits à proscrire</b> dans la formule de traitement (fongicide et insecticide indifféremment)	lindane hexachlorine hexachlorocyclohexane tributylétain (TBTO) pentachlorophénol (PCP) perméthrines cyperméthrines	sels de chrome benzène chlorothalonil composés fluorés furmecyclo triazoles (propiconazole, azaconazole)

### Adresses utiles :

- **BIOFA** : commercialisation de produits de traitement biologiques – BIOFA, Europ-Labo, BP 24, 67610 La Wantzenau – Tél. : 03 88 59 22 85
- **Magasins et coopératives Bio** : des produits de traitement à base de sels de bore sont généralement disponibles dans les magasins ou coopératives bio... près de chez vous.
- **Foire Bio de Mur de Bretagne** : au début du mois de septembre chaque année, cette foire présente de nombreux stands de fournisseurs de produits biologiques, et notamment de produits d'entretien et de traitement.

